

## Charte du bien vivre au chalet du Ski Club Est, au hameau de la Corbière à Courchevel

Si vous avez la chance de pouvoir prendre vos vacances et profiter de Courchevel à un prix très modeste, c'est grâce à son organisation de la vie en communauté, et dans un esprit très convivial.

Notre souhait et aussi sûrement le vôtre est « que nous puissions en profiter encore longtemps ».

### Pour y parvenir, voici quelques recommandations à respecter

- Vous avez adhéré au SCE, et vous bénéficiez de la possibilité d'hébergement au chalet du Club, et vous venez pour faire du ski. Le gérant qui vous accueille est un bénévole du Club. Il est responsable de votre sécurité au chalet. Il aimerait aussi pouvoir aller faire du ski dans la journée. Si vous devez impérativement rester au chalet la journée (maladie ?), prévenez le gérant ; vous serez alors responsable de votre propre sécurité en devant appliquer toutes les consignes affichées.
- Si vous arrivez en voiture près du chalet, **l'emprunt du chemin est sous votre propre responsabilité**, quel que soit son état. Ce chemin est à voie unique, en cul de sac. **L'arrêt de votre véhicule sur l'aire de retournement n'est autorisé que le temps nécessaire** au déchargement et chargement de vos affaires, **après vous devez vous garer au parking près de l'entrée du chemin.** L'aire de retournement près du chalet est réservée aux services de secours, ambulances, pompiers et hélicoptère. Seuls les résidents permanents sont autorisés à y stationner. (Arrêté de police).
- L'entrée se fait par la porte au-dessus de l'escalier métallique. **DIGICODE = C1850Z**
- Nous vous demandons de ne **pas circuler dans le chalet ni dans les chambres avec les chaussures.**
  - Un râtelier pour les chaussures est prévu dans le hall d'entrée pour les y déposer.
  - Nous vous demandons de venir avec vos chaussons (si vous les avez oubliés, il y en a à disposition dans une caisse en carton dans l'entrée, à remettre après usage à la fin du séjour).
- Les chambres sont disponibles à **partir de 12h00.**
- Si vous arrivez plus tôt vous pourrez déposer vos bagages dans un endroit convenu avec le gérant (appel préalable obligatoire).
- Nous vous invitons à venir avec vos draps de lit ou sac de couchage, la taie d'oreiller est obligatoire, elle peut vous être fournie gratuitement. Il est possible de louer le linge de lit sur place. Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.
- **Les personnes qui quittent le chalet doivent libérer les chambres PROPRES au plus tard pour 11h59.**
  - Si on vous a fourni le linge de lit, veuillez le retirer, le plier et le déposer dans le placard sous l'escalier au 1<sup>er</sup> étage.
  - Nettoyer votre chambre, vider la poubelle, passer l'aspirateur et la serpillière légèrement humide (plancher en bois), plier les couvertures et les ranger correctement sur les lits. La chambre doit être propre et agréable pour les nouveaux arrivants.
  - Vider et nettoyer vos placards et vos frigos.
- Les jeunes enfants (moins de 6 ans) doivent être couchés obligatoirement dans les lits inférieurs. Le SCE ne pourrait être tenu pour responsable des chutes qui interviendraient lors de l'utilisation des lits supérieurs par des enfants ou des adultes. **Les couches et autres déchets hygiéniques sont à évacuer par vos soins**, pensez à prévoir des sacs pour cet usage. Le gérant pourra éventuellement vous fournir des sacs si nécessaire. **On ne les met pas dans la poubelle ménagère de la cuisine ;** à vous de les déposer dans les poubelles publiques.
- Vous préparez vous-même vos repas, vous pourrez disposer en fonction du nombre de personnes d'un ou partie de frigo et d'un ou partie de placard. Dans la cuisine commune, le Club met à disposition tout le matériel nécessaire. Pensez après chaque usage du matériel et des fourneaux à les nettoyer pour les suivants. Faire votre vaisselle, l'essuyer et la ranger, (on ne la laisse pas dans les égouttoirs).
- Dans la salle à manger commune, nettoyer et ranger votre table après chaque usage.
- Merci de prendre quelques minutes et participer à l'entretien des lieux communs, car ce n'est pas une activité réservée au gérant. Balayer, passer l'aspirateur ou la serpillière régulièrement. (Hall, escalier, corridors, cuisine, salle à manger, douches, WC, ...).
- Après chaque chute de neige, procéder au dégagement devant le chalet, de l'accès au local technique et aux bouteilles de gaz et de la borne à incendie. Quatre pelles sont à disposition des volontaires, merci d'avance. Plus vite que c'est dégagé, plus c'est facile et rapide à faire, n'attendez pas qu'elle soit piétinée !
- Pour l'évacuation des ordures ménagères, sacs poubelles, recyclables, bouteilles en verre, le gérant les place tous les matins à l'extérieur près de la sortie, merci de bien vouloir les emporter et les déposer dans les containers en bout du chemin à gauche vers la piscine « Aquamotion » ou à 1650. Les verres vides sont mis dans des sacs réutilisables, pensez à les ramener au chalet.
- La loi EVIN interdit de fumer ou vapoter dans tout le chalet.
- **Lorsque vous quittez le chalet en journée, merci de réduire le chauffage électrique dans les chambres, le mettre en position « ECO » ou « horloge »** : c'est bon pour la planète et la facture d'électricité. Ne laissez aucun appareil électrique branché sur les prises.
- Nous demandons de ne pas utiliser les douches entre 22h00 et 07h00.
- Les animaux de compagnie ne sont pas admis au chalet.
- En cas d'évacuation ordonnée automatiquement par l'alarme incendie ou par le gérant, on se regroupe sur l'aire de retournement à côté du chalet près de la borne incendie en attendant les consignes.

PS : **Le gérant est bénévole**, son rôle est de vous recevoir au mieux, vous aider pour veiller au bon fonctionnement du chalet. **Il appréciera votre participation et il vous remercie d'avance.** Vous pourrez nous faire part de vos suggestions d'amélioration du chalet. Nous vous souhaitons un agréable séjour.